

**PROGRAMME
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ACTION SOCIALE**



PROGRAMME DE LA DIRECTION GENERALE DE L'ACTION SOCIALE

Le programme d'études de la direction générale de l'action sociale s'organise autour de 4 axes. Il comporte **12 études en priorité 1** et **3 études en priorité 2**.

1. LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET POLITIQUES D'INSERTION :

En priorité 1, sont prévues 3 études :

1. 1 – Personnes sans domicile vieillissantes : publics et modalité de prise en charge.

L'objet de l'étude est le suivant :

- La relative amélioration des conditions d'existence des personnes sans domicile semble avoir pour effet un relatif allongement de l'espérance de vie des personnes à la rue. Cette réalité, qui reste à confirmer, met en exergue avec acuité l'inadaptation des réponses institutionnelles face aux besoins de prise en charge d'un public présentant des difficultés sociales et sanitaires particulières. Les maisons relais peuvent partiellement répondre à cette problématique. Des partenariats sont à construire entre intervenants du dispositif d'accueil et d'hébergement et intervenants médico-sociaux, notamment en matière d'adaptation des maisons de retraite et des établissements accueillant des personnes handicapées. D'autres pistes peuvent être explorées (certaines initiatives ont déjà été prises par des associations).

La méthodologie envisagée :

- Recueil et analyse des données et des recherches françaises et étrangères disponibles ;
- Étude des diverses expériences tentant d'apporter des réponses adaptées ;
- Préparation d'une réflexion sur une orientation nationale en lien avec les associations.

1.2 – Étude du dispositif des maisons relais – pensions de famille.

L'étude a pour objet :

Le dispositif maisons relais, mis en place par la circulaire du 10 décembre 2002, intégré dans le PNAI en 2003 puis dans la loi du 18 janvier 2005 pour la programmation sociale, est un élément essentiel de la politique de lutte contre l'exclusion.

Ce dispositif, destiné à offrir un logement durable aux personnes rencontrant des difficultés économiques et sociales auxquelles s'ajoutent des problématiques personnelles d'isolement et d'exclusion, a bientôt 4 années d'existence. Les enjeux autour de ce programme nécessitent d'effectuer une évaluation quantitative et qualitative afin d'établir un état des lieux du dispositif (montage des projets, partenariats, analyses des besoins, des publics) et sur cette base de donner des préconisations d'améliorations ou d'adaptation.

La méthodologie envisagée :

- une approche statistique avec recensement exhaustif de toutes les maisons relais (localisation, capacité d'accueil, éventuellement hôtes, gardien de nuit, gestionnaire, ...) ; et sur un échantillon : une analyse complète des partenariats, des financements, de l'historique du montage du projet, blocages y compris, jusqu'au comité régional de validation.
- une approche qualitative, dans quelques régions, sur un échantillon représentatif de maisons relais : questionnaire aux résidents, hôtes et gestionnaires sur la perception du produit maisons relais et sur les préconisations (améliorations à apporter...).

1.3 – Outils et méthodes de l'évaluation du RMI par les départements et leurs partenaires.

L'étude a pour objet l'élaboration d'un référentiel dans le cadre d'un groupe de travail, associant des conseils généraux et des administrations de l'État (DREES, DGAS). Le groupe de travail pourra être élargi à d'autres partenaires : partenaires locaux des départements (CCAS, associations œuvrant dans le domaine de l'insertion, communes ou intercommunalités ayant une action en matière de RMI), autres administrations d'État (DGEFP).

Afin d'élaborer ce référentiel, le groupe de travail abordera notamment les points suivants :

- définition des objectifs au regard desquels l'action d'un département et de ses partenaires peut être évaluée ;
- définition d'indicateurs standard ;
- définition de méthodes standard de mesure des coûts, notamment des dépenses d'insertion ;
- définition de méthodes d'évaluation des acteurs locaux de l'insertion (CCAS, associations).

Un consultant sera chargé d'animer les travaux du groupe. Il garantira la qualité du processus d'élaboration du référentiel. Son indépendance à l'égard de l'État et des conseils généraux confortera la légitimité du référentiel. Le consultant devra avoir une grande expérience de l'évaluation des politiques sociales territoriales et de l'animation de groupes de travail partenariaux.

Les objectifs sont les suivants :

- mutualisation des pratiques d'évaluation des conseils généraux ;
- meilleure comparabilité des politiques des conseils généraux ;
- positionnement de l'État comme animateur de la mutualisation des pratiques.

En priorité 2, est prévue 1 étude :

1.4 – Profils et pratiques professionnelles des intervenants de l'insertion des bénéficiaires du RMI.

L'objet de l'étude est le suivant :

- Mieux identifier les ressources humaines aujourd'hui impliquées dans l'insertion des RMIstes, chez les différents acteurs institutionnels de l'insertion (notamment CG, CCAS, associations, ANPE).
- Décrire leurs profils et leurs pratiques professionnelles.
- Détailler les stratégies mises en place par les départements depuis 2004 afin d'améliorer l'efficacité de leurs interventions auprès des personnes.

La méthodologie s'organise selon 2 angles d'étude :

- Par les institutions :

Profils professionnels (formation initiale, expérience professionnelle) des personnels des différents acteurs institutionnels de l'insertion.

Pour cet angle, il est possible de procéder par questionnaire.

Par les pratiques :

Profils professionnels des personnels intervenant dans différents processus de l'insertion des RMIstes ; par exemple : accueil des demandeurs du RMI ; suivi du contrat d'insertion ; accompagnement du RMIste en emploi aidé ; animation d'une CLI.

Pour cet angle, il apparaît nécessaire de procéder par monographie. Plusieurs départements différents devraient être étudiés (dont le nombre reste à déterminer).

2. AGES DE LA VIE :

En priorité 1 sont prévues 4 études:

2.1 - Évaluation des dispositifs d'accueil téléphonique, de suivi et de traitements des situations de maltraitance envers les adultes vulnérables.

L'étude a pour objet la réalisation d'une étude quantitative et qualitative sur le fonctionnement et l'organisation des dispositifs ou réseaux d'accueil téléphonique destinés aux victimes ou témoins de violence (y compris professionnels et salariés des secteurs sanitaires, social et médico-social), ainsi que sur le traitement et le suivi réservés aux situations de violence ainsi repérées. L'étude comprend une dimension d'évaluation de la qualité du service rendu à l'utilisateur (y compris dans les situations d'urgence), ainsi que des propositions d'amélioration des fonctionnements existants, de développement et de cohérence des réseaux mis en place, dans la perspective de la mise en œuvre prochaine d'un véritable dispositif national.

La méthodologie envisagée est la suivante :

- Analyse de l'activité du réseau ALMA (ALMA - France direction nationale et son réseau de centres d'écoute, notamment le secteur personnes âgées, mais aussi le réseau « handicap » en cours de démarrage qui compte quelques antennes en direction de ces

populations), de la plate-forme régionale « Solidarité Vieillesse », et de l'expérimentation d'un numéro national dans 5 départements

- Analyse des partenariats mis en œuvre (notamment entre l'organisme chargé de l'« écoute spécialisée » et les autorités administratives – DDASS et département)
- Enquêtes de notoriété et de satisfaction menées auprès des usagers et institutions partenaires
- Évaluation de la qualité du traitement et du suivi sur la base d'un échantillon
- Analyse comparative avec d'autres dispositifs de téléphonie sociale.

Les résultats opérationnels attendus sont les suivants :

- Disposer des éléments nécessaires à la généralisation d'un dispositif national d'accueil de traitement et de suivi des situations de maltraitance en proposant une architecture nationale, une stratégie de développement et des « bonnes pratiques ».
- Apprécier l'opportunité et les conditions de la pérennisation d'un centre d'écoute régional, à partir de l'expérience menée en Ile de France (évaluation d'une expérience de régionalisation d'un dispositif et conditions de « reproductibilité ») et, plus généralement, analyser la cohérence et les articulations entre les niveaux national, régional et départemental du dispositif.
- Contribuer à l'élaboration d'une véritable convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la DGAS et la fédération ALMA-France.

2.2 – Réalisation d'un outil de diagnostic de l'accessibilité des EHPAD.

L'étude a pour objet :

Il s'agit de construire un outil de diagnostic pour permettre l'évaluation de l'accessibilité des EHPA(D) et donner ainsi suite aux nouvelles dispositions de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées, notamment en ce qui concerne la réglementation en matière d'accessibilité (article L. 111-7-3).

Les établissements existants recevant du public (ERP) doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public. L'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps.

Des décrets en Conseil d'État fixent pour ces établissements, par type et par catégorie, les exigences relatives à l'accessibilité prévues à l'article L. 111-7 et aux prestations que ceux-ci doivent fournir aux personnes handicapées. Pour faciliter l'accessibilité, il peut être fait recours aux nouvelles technologies de la communication et à une signalétique adaptée.

Les établissements recevant du public existants devront répondre à ces exigences dans un délai, fixé par décret en Conseil d'État, qui pourra varier par type et catégorie d'établissement, sans excéder dix ans à compter de la publication de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La méthodologie est la suivante :

- Conception de l'outil de diagnostic à partir des textes législatifs (décrets relatifs à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation modifiant le code de la construction et de l'habitation et arrêtés en matière d'accessibilité à paraître début 2006),

- Repérage des spécificités propres aux établissements pour personnes âgées qui nécessitent des dispositions particulières en matière d'accessibilité et qui devront figurer dans l'arrêté propre à ces établissements.

Les travaux envisagés se feront de manière itérative de façon à ce que l'outil de diagnostic soit conforme aux arrêtés « spécifiques » à certains établissements (dont les établissements pour personnes âgées) et prêt au moment de la parution de ceux-ci et qui devront être rédigés par les ministères respectifs.

2.3 – Mesure de l'amélioration de la qualité des prestations en EHPAD.

Mesure de l'amélioration de la qualité des prestations et prises en charge dans les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) signataires d'une convention tripartite.

L'étude a pour objet la mesure des progrès réalisés en matière de qualité des aides et des soins dispensés aux résidents dans le cadre de la réforme de la tarification des EHPAD et de la mise en œuvre des conventions tripartites.

La méthodologie envisagée est la suivante :

Expérimentation des indicateurs élaborés par un groupe de travail quant à leur caractère opérationnel et reproductible auprès d'un panel d'établissements et de financeurs (DDASS, conseils généraux) de façon à élaborer une grille d'évaluation mise à la disposition des autorités locales de tarification pour les aider à mesurer les progrès réalisés au travers des conventions tripartites et à définir les objectifs devant présider à leur signature ou à leur renouvellement.

2.4 – Amélioration de l'utilisation de l'outil d'éligibilité à l'APA (AGGIR).

L'étude a pour objet : l'amélioration de la fiabilité du remplissage de l'outil d'éligibilité à l'APA (AGGIR) par le test du nouveau guide de remplissage élaboré par un groupe de travail piloté par la CNAMTS. Cette étude ferait suite à l'étude sur la reproductibilité et la solidité de l'outil AGGIR, qui vient de s'achever à fin 2005 menée par le Dr Colvez, grand spécialiste de ce domaine, et en lien avec l'école des Mines.

La méthodologie envisagée est la suivante :

Après une formation des équipes des conseils généraux volontaires, une étude de la reproductibilité du remplissage d'AGGIR avec ce nouveau guide (test et re-test) sera menée. La collecte et l'exploitation des données sera réalisée par en lien avec le comité de pilotage, ce qui implique :

- une participation au groupe de pilotage constitué par le Ministère emploi/solidarité,
- un appui méthodologique relatif à la planification et à l'organisation des travaux du groupe de travail,
- la réalisation et l'analyse des documents et publications pertinents.

En priorité 2, est prévue 1 étude :

2.5 – Caractéristiques de la population des majeurs pris en charge par les services de tutelle.

Objet de l'étude :

Mieux connaître la population prise en charge par les services des tutelles.

Méthodologie envisagée :

Exploiter un échantillon de 5000 personnes majeures protégées (personnes sous sauvegarde de justice, en curatelle, en tutelle ou bénéficiaires d'une tutelle aux prestations sociales destinée aux adultes) prises en charge au 31 décembre 2005 par des services des tutelles associatifs, des gérants de tutelle hospitaliers et des gérants de tutelle privés à partir d'un questionnaire à remettre aux personnes majeures protégées et aux services des tutelles associatifs, aux gérants de tutelle hospitaliers et aux gérants de tutelle privés de plusieurs départements (urbanisés et ruraux).

Résultats opérationnels attendus :

Disposer de données qualitatives permettant de mieux connaître les personnes majeures protégées selon le type d'opérateur exerçant la mesure de protection (association, gérant de tutelle hospitalier ou gérant de tutelle privé), la nature de la mesure (tutelles et curatelles d'État, tutelles aux prestations sociales ...), les motifs et les conditions de son ouverture, l'âge de la personne protégée, son sexe et sa situation familiale (situation matrimoniale et nombre d'enfants), médicale (état de santé, prise en charge médicale), sociale (logement, prise en charge par les services sociaux), professionnelle (activité professionnelle, formation) et financière (ressources, patrimoine, dépenses).

Ne disposant actuellement que de données qualitatives parcellaires sur cette population, les résultats obtenus pourraient être utiles pour le ministère et les autres partenaires chargés de la conception et de la mise en œuvre des dispositifs de la réforme en cours (perspective d'application au 1/01/2007).

3. PROFESSIONS SOCIALES :

En priorité 1, sont prévues 4 études:

3.1 – Insertion professionnelles des diplômés du travail social à 1 an.

L'objet de l'étude est le suivant :

Les enquêtes d'insertion réalisées par « l'observatoire national des entrées dans la vie active » du CEREQ rendent difficilement compte de la réalité de l'insertion des diplômés du travail social du fait de la faiblesse des effectifs traités (508 diplômés - assistants de services sociaux, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, moniteurs éducateurs - dans l'enquête « génération 98 » pour un total de 6 720 diplômés cette même année). Au delà du constat d'une insertion professionnelle rapide des diplômés du travail social, il serait utile de disposer d'éléments plus qualitatifs : type d'emploi, secteur d'activité, type de contrat de travail, zone

géographique, un an après l'obtention du diplôme (à la différence de l'enquête du CEREQ qui intervient trois ans après l'obtention du diplôme).

Quelques établissements de formation au travail social tentent de réaliser eux mêmes un suivi de leurs étudiants nouvellement diplômés, mais les méthodes et les grilles de recueil sont disparates, elles ne permettent aucune comparaison ou agrégation de données.

Le schéma national des formations sociales a prévu « d'élaborer avec les réseaux nationaux des centres de formation une grille d'enquête systématique sur l'insertion des diplômés et de leur en confier la gestion ». L'étude vise à réaliser cette grille d'enquête et à en assurer la gestion.

Pouvoir disposer de cette grille d'enquête s'avère encore plus important aujourd'hui compte tenu de l'élargissement du nombre d'établissements dispensant des formations sociales du fait de la décentralisation des financements de la formation initiale en travail social.

L'objectif est de disposer d'éléments qualitatifs sur l'insertion des diplômés du travail social qui permettraient d'apprécier notamment les secteurs « porteurs » et/ou attractifs en terme d'emploi, les facteurs influençant le choix du premier emploi etc...

La méthodologie envisagée est la suivante :

- Élaboration d'une grille d'enquête tenant compte :
 - des besoins de connaissance au niveau national
 - des besoins des centres de formation
 - des expériences existantes
- Mise au point de la méthode de recueil
- Traitement de l'enquête

3.2 – Appui méthodologique et technique pour la préparation des orientations relatives aux formations sociales et aux diplômes de travail social.

Objet de l'étude :

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit que les diplômes et titres de travail social sont délivrés par l'État conformément aux dispositions du I de l'article L. 335-6 du code de l'éducation, dans le respect des orientations définies par le ministre chargé des affaires sociales après avis du Conseil supérieur du travail social.

Le décret n° 2005-198 du 22 février 2005 précise que ces orientations s'appuient sur le diagnostic des besoins de qualification dans le champ du travail social et de l'intervention sociale réalisé notamment à partir des besoins recensés par chaque région en association avec les départements ainsi que des analyses et statistiques de source publique ou professionnelle. Ces orientations prennent également en compte les avis émis par les départements sur la définition et le contenu des formations, ainsi que les évolutions des professions et certifications sociales au plan européen.

Pour la construction de ces premières orientations, il a été décidé de procéder de façon pragmatique et de ne pas attendre que l'ensemble des régions aient réalisé leur schéma régional des formations sociales. Il est envisagé de s'appuyer sur le schéma national des formations sociales 2001-2005.

Ces travaux vont être conduits en coopération avec l'ensemble des partenaires concernés (partenaires sociaux, régions, départements, autres ministères, personnalités qualifiées,

établissements de formation) dans le cadre d'un comité de pilotage au sein duquel sera désigné un groupe projet opérationnel.

Le prestataire apportera un appui méthodologique et rédactionnel au groupe projet.

Méthodologie envisagée :

- Réalisation du bilan des grandes orientations du schéma national (travaux réalisés, travaux en cours),
- Prise en compte de l'actualisation de l'état des lieux du schéma national réalisée par ailleurs (actualisation des données sur les emplois du travail social, évolution de l'offre de formation et de qualification, perspectives relatives à l'évaluation des besoins de qualification),
- Prise en compte les changements et les évolutions des politiques sociales et leurs impacts à court et moyen terme sur les savoirs et méthodologie professionnels du travail social.
- Préparation des orientations.

Résultats opérationnels attendus :

Présentation au Conseil Supérieur du Travail Social, à la fin de l'année 2006, d'un document d'orientations relatif aux formations sociales

3.3 – Usure professionnelle des travailleurs sociaux.

Objet de l'étude :

Les phénomènes d'usure professionnelle existent dans tous les métiers. Ils présentent une acuité particulière dans des professions qui impliquent l'accompagnement de personnes en situation de fragilité, d'exclusion ou de perte d'autonomie et la prise en charge de situations humaines douloureuses. Les travailleurs sociaux sont parfois relativement isolés dans leur exercice quotidien et n'ont pas toujours la possibilité d'opérer le ressourcement nécessaire à la poursuite d'une activité professionnelle au long cours. Si la question de l'usure professionnelle a été évoquée dans un certain nombre d'ouvrages et d'articles, peu de réponses concrètes à cette problématique sont apportées aux travailleurs sociaux.

L'étude serait basée sur des monographies portant sur plusieurs modes d'exercice professionnel afin :

- d'identifier les principaux facteurs et manifestations des phénomènes d'usure professionnelle,
- de mettre en évidence les attentes des professionnels concernés,
- de proposer des pistes de solutions, tenant compte des enjeux démographiques et de la problématique de gestion des âges auxquels est confronté le secteur social et médico-social.

Méthodologie envisagée :

Enquête auprès de professionnels sur leur lieu d'activité portant sur les catégories suivantes :

- Educateur spécialisé en établissement,
- Assistant de service social au contact des usagers,
- Aide à domicile.

Enquête auprès des employeurs :

- Directeur d'établissement,
- Responsable de service social,
- Représentants de la branche professionnelle.

Résultats opérationnels attendus :

- Préparer les futures « orientations définies par le ministre chargé des affaires sociales » prévues par la loi relative aux libertés et responsabilités locales.
- Tenir compte dans ces orientations du devenir professionnel à long terme des travailleurs sociaux formés pour répondre aux besoins de recrutement du secteur social et médico-social..
- Alimenter la réflexion indispensable sur la gestion des âges identifiée par le rapport de l'IGAS de mai 2004.

3.4 – Validation des acquis de l'expérience bénévole dans le secteur social et médico-social.

Objet de l'étude : Il s'agit à partir d'un état des lieux de la situation du bénévolat dans le secteur social et médico-social, d'établir une typologie des bénévoles, de recenser les secteurs et les activités où la VAE bénévole est mise en oeuvre. Il convient également de déterminer ceux où les potentialités sont les plus importantes.

Méthodologie envisagée :

Elle devrait, en s'appuyant sur les données issues de l'enquête menée en 2002 par l'INSEE, focaliser les recherches sur le bénévolat dans le secteur social et médico-social ? en utilisant les données disponibles issues d'études universitaires (laboratoire Matisse, CNRS, Paris 1^{er}..) ou initiées par des associations ou fondations (Fonda, France Bénévolat, Fondation de France..).

Afin de compléter cette approche, une enquête serait lancée auprès des associations partenaires de la DGAS sur les éléments permettant de dresser une typologie du bénévolat régulier : nombre de formations suivies et de diplômes obtenus par les personnes concernées, temps consacré régulièrement à des actions bénévoles au sein de la structure, répartition par sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, répartition géographique, nature des tâches confiées et lien ou avec les compétences initiales du bénévole, nature de la motivation, frein à une participation plus importante, souhaits en matière de formation, de tâches et de responsabilités confiées.

Cette enquête serait complétée par des données quantitatives et qualitatives agrégées par les fédérations et accompagnées de leurs avis et préconisations sur le développement de la VAE des bénévoles.

Résultats opérationnels attendus :

- Connaître avec précision l'évolution du bénévolat dans le champ social et médico-social,
- Identifier les caractéristiques du bénévolat régulier dans le secteur, les difficultés, les freins au développement de manière à proposer des mesures de nature à assurer le renouvellement et la fidélisation des bénévoles qui sont indispensables à l'action sociale,

- Repérer précisément les secteurs et activités pouvant faire l'objet d'une VAE
- Repérer les difficultés, voire les obstacles à la mise en œuvre de la VAE au bénéfice des bénévoles associatifs.

En priorité 2, est prévue 1 étude :

3.5 – Évaluation nationale des plates-formes régionales de coordination de l'observation sociale en vue de leur consolidation dans le contexte de la décentralisation.

Objet de l'étude :

- Conduire une évaluation nationale des plates-formes régionales de coordination de l'observation sociale mises en place depuis 2000 dans le cadre ou hors contrat de plan État région. Cette évaluation - action vise les objectifs suivants :
- Faire un état des lieux des productions et du fonctionnement des plates-formes.
- Actualiser les attentes des partenaires : depuis la circulaire DAS/DREES du 22 septembre 1999, des plates-formes de coordinations régionales de l'observation sociale se sont mises en place, répondent-elles aux attentes et aux besoins des partenaires ?
- Rationaliser les structures d'observation ;
- Élaborer une note d'orientation ou un référentiel méthodologique partagé pour dégager une cible commune à atteindre en matière de coordination de l'observation.

Plutôt que d'envisager cette étude dans le cadre d'un groupe de travail interne (dans une démarche d'auto-évaluation), il paraît souhaitable de faire appel à un prestataire externe qui disposera d'un regard neutre et qui sera chargé dans son rapport de faire un ensemble de recommandations, tel que cela a été fait pour la région Picardie (cf. évaluation de l'Observatoire social de Picardie).

Méthodologie envisagée :

Cette évaluation sera conduite sur un nombre de thèmes en regroupant dans différentes régions un échantillon de partenaires des plates-formes régionales d'observation sociale (et dans certains cas sanitaires). On s'efforcera d'obtenir la participation des représentants des quatre collèges principaux qui constituent les plates formes régionales de coordination (services de l'État, en particulier les DRASS ; collectivités locales ; organismes de protection sociale, secteur associatif).

4. INSTITUTIONS SOCIALES ET MEDICO-SOCIALES

En priorité 1, est prévue 1 étude :

4.1 – Exploitation et analyse des données statistiques, quantitatives et qualitatives issues du renseignement des tableaux de bord relatifs aux CHRS et aux CAT.

Objet de l'étude : Obtenir des données utiles à la gestion et au suivi des dispositifs visés et préparer l'évolution du système d'information devant intégrer à terme d'autres sources de données et devenir sur le plan des seuls CHRS un outil partagé avec la DPM.

Méthodologie envisagée : Organisation de l'externalisation de l'analyse des données 2004 par un prestataire extérieur, avec parallèlement une étude des modifications à apporter à l'outil pour prendre en compte les nouveaux besoins de l'administration et de ses partenaires, voire faire un partage entre ce qui pourrait relever d'enquêtes statistiques autonomes à plusieurs années d'intervalle et les informations de gestion nécessaires au pilotage qui doivent être réorganisées et fiabilisées.

Résultats opérationnels attendus :

- Disposer de données récentes nécessaires au suivi des politiques afférentes à l'hébergement dans le cadre de la lutte contre les exclusions, et le travail des personnes handicapées pour la DGAS.
- Construire le cahier des charges d'une application rénovée répondant aux besoins de la DGAS et de la DPM suscités par le nécessaire développement du contrôle de gestion et les exigences de la lolf.